

Avis public



ANNULATION DES DEUX SÉANCES PUBLIQUES DE CONSULTATION EN PRÉSENTIEL

AVIS est par les présentes donné, que les consultations publiques du 30 septembre et 8 octobre 2020 se tiendront en vidéoconférence uniquement et ce, contrairement à ce qui avait été diffusé par les avis publiés le 17 septembre 2020.

Vu les conditions actuelles causées par la COVID-19, il n'y aura aucune assemblée de consultation en salle.

L'accès à la consultation par vidéoconférence se fera par le biais de la page internet de l'arrondissement dont l'adresse est montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace, en cliquant sur l'événement à la section « Conseil d'arrondissement et consultations publiques ». Les citoyens pourront poser leurs questions ou soumettre leurs commentaires en direct lors de la période prévue à cette effet.

30 septembre 2020 à 18h30 : Projet de règlement RCA20 17331 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), le *Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal* (01-281) et le *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA06 17097) afin d'encadrer l'usage et la transformation des bâtiments résidentiels, de régir l'hébergement à court terme et de définir et permettre l'usage « habitation collective de soins et de services » dans les zones résidentielles

8 octobre 2020 à 18h30 : Projet de règlement RCA20 17336 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et le *Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal* (01-281) afin de favoriser la mobilité durable et le verdissement

FAIT à Montréal, ce 29 septembre 2020

Geneviève Reeves
Secrétaire d'arrondissement